

## **DOMAINE DU GOLF DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS RECOMMANDATIONS AUX OCCUPANTS**

### **Voies de circulation :**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser les voies de circulation en piste de skate ou rollers. Les enfants circulant à vélo le font sous la responsabilité de leurs parents.

Les voitures doivent être garées sur les aires de stationnement et non sur les voies.

La vitesse est limitée à 20km/h.

### **Linge :**

Conformément au Cahier des Charges/règlement de copropriété, il est interdit d'étendre du linge aux balcons et terrasses à la vue des voisins. Les terrasses ne doivent en aucun cas être encombrées par des objets autres que du mobilier de jardin.

### **Tenue :**

Il est impératif que les occupants conservent une tenue décente dans les allées du Domaine, même pour se rendre à la piscine.

### **Véhicules :**

Nous informons les propriétaires et les locataires que les camping cars , bateaux, remorques, sont interdits dans le Domaine ainsi que les aires de stationnement, même visiteur. Les véhicules utilitaires sont acceptés le temps des interventions professionnelles.

### **Jardins privatifs :**

Les propriétaires ont la charge de l'entretien de leur jardin privatif conformément au cahier des charges/règlement de copropriété. En cas de négligence, une lettre recommandée leur est adressée. Restée sans réponse pendant un mois, le Bureau fera exécuter les travaux nécessaires aux frais, risques et périls du copropriétaire.

### **Animaux Domestiques :**

Ils doivent être tenus en laisse et ne pas effectuer leurs besoins naturels sur les parties communes du Domaine sauf à les ramasser.

Les animaux dangereux, bruyants, ou malodorants sont formellement interdits.

### **Tri sélectif :**

Des locaux poubelles existent dans le Domaine ; le tri sélectif doit être respecté.

Le dépôt d'encombrant est interdit dans le Domaine ; chacun doit déposer en bas du Domaine des Planes les rejets.